

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2438

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	2 000 000
Assemblée nationale	2 000 000	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous avons déjà dénoncé les années passées la hausse du budget de l'Élysée. Le budget 2020 est encore en augmentation à 105 millions d'euros !

Cette nouvelle augmentation de budget ne nous semble pas nécessaire quand par ailleurs le gouvernement mène une politique austéritaire. Nous proposons que ces fonds soient reversés par fonds de concours à ceux qui souffrent le plus de la politique d'austérité budgétaire du Gouvernement, en abondant le budget de l'aide alimentaire.

Par cet amendement, nous souhaitons rétablir un peu de justice sociale dans ce budget 2019. Ainsi, ces 2 millions d'euros seront, par transfert budgétaire, redéployés sur la dotation Assemblée nationale. Par un mécanisme de don (qui sera comptabilité ultérieurement en tant que fonds de concours, au titre de l'exercice budgétaire 2019), l'Assemblée nationale pourra ainsi donner ces 2 millions d'euros à ceux qui souffrent le plus de la politique austéritaire du Gouvernement, notamment les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Il est donc proposé que ces 2 millions d'euros soient donnés à l'aide alimentaire assurée par L'État (et donc à l' action 14 du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »).